

Conditions particulières de vente

I – PAIEMENT

Pour une réservation le règlement s'effectue par un acompte de 25%, puis par un paiement équivalent au solde le jour de l'arrivée.

La réservation devient ferme et définitive à réception de l'acompte.

II – PRIX

Les prix comprennent : la mise à disposition du meublé, chauffage, eau et électricité

Les prix indiqués n'incluent pas la taxe de séjour: ~~0,99~~ par nuit et par personnes de + de 18 ans.

III – MOYENS DE PAIEMENT.

Chèque, virement, chèque vacances, espèces

III – ARRIVEE - DEPART

Le client doit se présenter le jour précisé sur le présent contrat.

Pour les séjours à la semaine, Les arrivées se font à 16 h et les départs avant 10 h. .

En cas d'arrivée avancée, tardive ou différée, le client doit prévenir le prestataire.

IV – UTILISATION DES LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

V – CAPACITE

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 15 personnes.

Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

VI - FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation du client, les frais suivants seront retenus en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de début du séjour.

- De 30 à 21 jours 50 % de l'acompte

- De 20 à 8 jours 70 % de l'acompte

- De 7 à 2 jours 90 % de l'acompte

- Moins de 2 jours et non présentation 100 % de l'acompte

La date de prise en compte de l'annulation sera celle du jour où le propriétaire sera prévenu par mail ou courrier recommandé.

VII - DEPOT DE GARANTIE OU CAUTION

A l'arrivée du client, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué dans la fiche descriptive de la location du présent contrat, sera demandé par le prestataire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur la fiche descriptive) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du client, le dépôt de garantie est renvoyé par le prestataire dans un délai n'excédant pas 8 jours.

VIII - MODIFICATIONS PAR LE CLIENT

En cas d'arrivée tardive, de départ prématuré, de réduction du nombre de personnes par rapport au dossier initial, aucun remboursement ne sera effectué. Le prestataire n'est pas tenu de recevoir une personne non inscrite.

IX - MODIFICATION OU ANNULATION DE LA PART DU PROPRIETAIRE

Dans le cas où la prestation réservée par le client devrait être modifiée ou annulée par le propriétaire du fait de circonstances extérieures ou de cas de forces majeures, le propriétaire s'efforcera de proposer au client une prestation de remplacement présentant les caractéristiques les plus semblables possibles à la prestation initialement réservée. A réception de l'avis, le client pourra par retour de courrier soit mettre fin à la réservation soit accepter la prestation modifiée.

En cas d'annulation, le jour même de la prestation, pour cause de force majeure, le client se verra remboursé de la partie correspondant à la prestation annulée dans un délai de 30 jours.

X - ASSURANCES

Le client est responsable de tous dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier que son contrat d'assurance comprend l'extension " villégiature" pour ces différents risques et doit au minimum être protégé par son assurance responsabilité civile. Il devra fournir une attestation avant son arrivée.

Le prix n'inclue pas les assurances : annulation, assistance et rapatriement.

XI - CLAUSES ATTRIBUTIVES DE COMPETENCES

Tout litige sera soumis au droit français, le tribunal compétent sera celui sis dans la juridiction de